

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ytrac, régulièrement convoqué par le Maire le 24 mars s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Bernadette GINEZ

**Etaient présents** : GINEZ Bernadette, ARTIS Stéphane, BERGERON Didier, BRUEL Nadine, CAPSENROUX Frédéric, CHAUSY Isabelle, CHEMINADE Emilie, COURTINE Corinne, DELBERT Georges, DELORT Jean-Paul, ESCALIER Muriel, FABREGUES Dominique, FAU Serge, FLORY Daniel, GASDEBLAY Carine, GONTINEAC Lucinda, LAUBY Serge, LAVIGNE Dominique, LHERITIER Christelle, LHERM Fanny, MAURY Christophe, SALSET Isabelle

**Absents excusés** : CHASTRE David, LANDES Valérie

**Pouvoirs** : CHASTRE David à LAVIGNE Dominique, LANDES Valérie à GINEZ Bernadette

**Absents** : LOPEZ Sylvie, MARCENAC Didier, SAMSON Julien

**Etait également présente** : Madame BORNET-POUJOL Odile, Directrice Générale des Services  
**Monsieur Christophe MAURY** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **Validation du compte rendu du Conseil municipal du 10 mars 2022**

Voté à l'unanimité.

## **DÉCISIONS**

### **Mission de contrôle technique pour la construction d'une salle multi activités**

La mission de contrôle technique est confiée à SOCOTEC Construction SAS 14 avenue du Garric 15000 AURILLAC pour un montant de 17 250 € HT dans le cadre du marché « Construction d'une salle multi activités intergénérationnelle » (Marché à procédure adaptée ouverte – articles 2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande publique).

### **Mission de coordination Sécurité Protection Santé pour la construction d'une salle multi activités**

La mission de coordination Sécurité Protection Santé (SPS) est confiée à la SARL David Ferreira 183 avenue du Général Leclerc 15000 Aurillac pour un montant de 6 300 € dans le cadre du marché « Création d'une salle multi activités intergénérationnelle ». (Marché à procédure adaptée ouverte – articles 2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande publique).

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **Budget primitif 2022 - Commune**

Madame le Maire, avec l'aide de Monsieur FLORY, adjoint aux finances, expose les différentes lignes du budget primitif 2022.

Il s'équilibre à la somme de 4 478 180 € en section de fonctionnement et à la somme de 2 793 538 € en section d'investissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2022.

### **Budget primitif annexe 2022 – Maison de santé et Gendarmerie**

Madame le Maire, avec l'aide de Monsieur FLORY, adjoint aux finances, expose les différentes lignes du budget primitif annexe 2022 « Maison de santé et Gendarmerie ».

Il s'équilibre à la somme de 188 818 € en section de fonctionnement et à la somme de 151 235,62 € en section d'investissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif annexe 2022 « Maison de santé et Gendarmerie ».

### **Taux d'imposition 2022**

Madame le Maire propose les taux d'impositions suivants :

- Taxe habitation 16.31 %
- Foncier non bâti 83.59 %
- Foncier bâti 48.59 % \*

*\* Le taux désormais appliqué agglomère le taux communal 2020 et le taux départemental 2020. Ce transfert de la part départementale aux communes est le levier de compensation de suppression de la taxe d'habitation.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux d'imposition énumérés ci-dessus.

### **Acceptation d'un legs**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil municipal que Madame Suzette DUSSEYRE a décidé par testament remis à l'Etude B&B notaires à Aurillac de léguer à notre commune sa maison d'une valeur de 100 000 € dans les conditions suivantes :

- La collectivité doit acquitter le passif de Madame DUSSEYRE soit 9 515,64 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus ;
- les frais d'acte seront à la charge de la commune ;
- donne délégation à Madame le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Les sommes seront inscrites au BP 2022.

### **DSIL 2022 – Création d'une Médiathèque**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL) pour les travaux de création d'une Médiathèque.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Coût total de l'opération : Création d'une Médiathèque</b>	<b>174 074 € HT</b>
Travaux	136 500 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'oeuvre	32 574 €
Publicité affichage	5 000 €
<b>SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	
- DETR 2022	52 222,20 €
- DSIL 2022	69 629,60 €
- Conseil départemental du Cantal	17 407,40 €
- Autofinancement	34 814,80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une aide financière au titre de la DSIL 2022 d'un montant de 69 629,60 € ;
- adopte l'opération qui s'élève à 174 074 € HT et sera inscrite au Budget Primitif 2022 ;
- approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme indiqué ci-dessus ;
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## Entretien des espaces verts

Madame le Maire rappelle que depuis quelques années, l'entretien des espaces verts est confié au CAT de Conthe.

Pour l'année 2022, elle propose de renouveler cette expérience. Le détail des prestations est le suivant :

➤ Secteur du Bex :

- Tonte d'une surface de 12 400 m<sup>2</sup> avec ramassage ou mulching suivant la densité du gazon avec débroussaillage des bordures (6 passages) 5 882,18 € HT

➤ Secteur d'Espinat :

- 2 passages de débroussaillages manuels du ruisseau d'une surface de 180 ml et 240 ml 969,42 € HT

- Parcelles avec tonte et ramassage d'une surface de 14 445 m<sup>2</sup> (6 passages) 6 347,51 € HT

Soit un total de **13 199,11€ HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 contre : Emilie CHEMINADE) :

- de confier une partie de l'entretien des espaces verts pour un montant de 13 199,11 € HT soit 15 838,93 € TTC aux CAT de Conthe et du Pont de Julien - 90 et 133 avenue de Conthe - BP 228 15000 AURILLAC ;

- de mandater Madame le Maire pour effectuer les différentes démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux.

La somme est inscrite au Budget Primitif 2022 à l'article 615231.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30*